



Assurance: refus de prise en charge

Par **dynamax**, le **24/06/2009** à **22:40**

Bonjour, r
dans le moi de décembre ma femme est descendu de mon véhicule pour le pousser sur la neige, le véhicule a glissé sur la neige et a heurté le genou de ma femme.
rn
Nous avons été aux urgences en stipulant au médecin que c'était en poussant le véhicule que cela été arrivé.
rn
Nous avons déclaré l'accident à notre assurance en lui fournissant le certificat médicale des urgences qui explique que la blessure est arrivé en poussant une voiture.
rn
Notre assurance refuse de prendre en charge l'accident sous prétexte que dans le certificat médicale il n'est pas précisé qu'il y a eu un choc entre le véhicule et ma femme, ils remettent en cause notre bonne foi .
rn
Que doit-je faire pour obtenir gain de cause?
rn
merci pour vos réponses.
rn
Cordialement.

Par **chaber**, le **25/06/2009** à **07:46**

Bonjour,
rn
A priori oui car il faut amener le relation de cause à effet. Rien ne prouve que la blessure au genou provient bien du choc avec la voiture ou s'il s'agit d'une chute seule.
rn
Le certificat médical ne reflète que vos dires